

Cégep de Granby - Haute-Yamaska

Résultats de la consultation du département d'Arts et lettres du cégep de Granby en regard du projet de programme *Culture et communication*

1. La première proposition qui fut adoptée à l'unanimité concerne la finalité du nouveau programme et le fait qu'il ne prépare plus à des études universitaires en arts visuels :

« Nous demandons au ministère de l'Éducation que soit retirée, à la page 4 du document de présentation du programme *Culture et communication*, dans la section « Finalité du programme d'études », la mention « à l'exception des arts visuels ».

Nous croyons en effet que la fermeture des profils en arts visuels engendrera des effets négatifs sur les cégeps situés en région. De plus, nous sommes persuadés que notre programme prépare de manière adéquate les étudiants qui se destinent à des études en arts visuels, puisqu'il leur permet de développer leur culture, leur créativité et leur esprit critique.

2. Nous avons également discuté du nombre d'heures contact prévu dans le nouveau programme. Voici la proposition qui fut retenue à ce sujet :

« Nous demandons au ministère de l'Éducation que le nombre d'heures contact du programme *Culture et communication* soit augmenté afin que la formation spécifique soit plus complète et équivalente à celle des autres programmes préuniversitaires. »

3. Le sondage demandait que nous nous interrogeons sur le titre du nouveau programme. Au terme de l'exercice, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

- Nous déplorons la perte du titre « Arts et lettres » puisque, entre autres, toute une histoire se rattache à celui-ci. Les enseignants ont de la difficulté à se reconnaître dans le nouveau titre qui leur est proposé.
- On critique le caractère imprécis et ambigu du terme « culture » que le nouveau titre contient.
- **« Nous proposons que le nom du programme soit révisé afin de refléter davantage le contenu des options et l'aspect artistique de la majorité d'entre elles. »**
- Le titre « **Arts et communication** » paraît déjà plus acceptable aux membres du département, d'autant plus qu'il rend bien compte des deux groupes d'options du nouveau programme.

4. En ce qui a trait à la terminologie employée dans les devis, le département souhaite également adresser une recommandation au Ministère.

Comme la mention « champ culturel » se rattache au champ de savoir désigné par une option, alors que la mention « objet culturel » signifie « œuvre, production ou phénomène », nous recommandons que l'on précise dans la définition de ce qu'est un objet culturel qu'il doit s'agir d'une œuvre, d'une production ou d'un phénomène artistique.

5. Par rapport aux différents objectifs et standards des diverses options, nous avons adopté des propositions d'ordre général :

- **Nous proposons que la mention « en français et en anglais » soit retirée du critère de performance « Choix judicieux de ressources documentaires en français et en anglais » de tous les devis où il se retrouve.**
- **Nous recommandons que la dimension artistique et l'aspect pratique des arts et des lettres soient clairement et explicitement intégrés dans les objectifs, les compétences et les énoncés de compétence du programme *Culture et communication*.**

6. En ce qui concerne les différents devis, nous avons adopté des propositions plus spécifiques :

XX02 : Nous recommandons au Ministère d'ordonner les éléments de compétence du devis XX02 de la façon suivante :

1. **Distinguer des modèles d'analyse**
2. **Analyser des objets culturels**
3. **Différencier des types de critiques**
4. **Fonder un jugement critique au regard d'objets culturels**

Nous souhaitons également que l'énoncé de la compétence du devis XX02 devienne « Analyser et critiquer des objets culturels ».

XX03 : Comme on parle « d'enjeux historiques et nationaux » dans l'énoncé de la compétence de ce devis, mais qu'on précise dans le premier élément de compétence que l'étudiant doit être capable de « Décrire l'évolution de la culture *au Québec* », nous proposons que les deux passages du devis soient uniformisés et que le premier élément de compétence devienne « Décrire l'évolution de la culture nationale ».

Nous recommandons également que l'énoncé de la compétence du XX03 soit plutôt « Analyser des enjeux artistiques, culturels et identitaires nationaux ».

De plus, nous proposons que l'élément de compétence « Reconnaître l'intervention de l'État dans la culture » soit retiré du devis.

Enfin, nous souhaitons l'ajout d'un élément de compétence : « Reconnaître la dimension esthétique des objets culturels nationaux ».

XX04 : Nous proposons que le critère de performance « Réalisation soignée du projet » soit retiré du devis XX04.

XX05 : Nous proposons que l'énoncé de la compétence de ce devis soit « Apprécier des objets culturels de sociétés diverses ».

XX08 : Nous proposons que le critère de performance « Gestion efficace du stress » soit retiré de ce devis.

7. Enfin, le département aurait aimé bénéficier de plus de temps pour analyser les devis et tirer des conclusions adéquates en ce qui les concerne. Aussi, il a adopté la proposition suivante :

« Nous demandons au ministère de l'Éducation que la date butoir du 16 avril 2012 pour la remise des résultats de la consultation sur le devis *Culture et communication* soit repoussée au 16 mai 2012. »